

Communiqué de presse

Le CAF présente sa politique culturelle au public

Bienne, le 30 novembre 2010

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a publié officiellement ses Lignes directrices dans le domaine culturel, lundi 29 novembre 2010 à Bienne, devant un parterre d'invités des milieux culturels et des autorités du district de Bienne et du Jura bernois. La manifestation était agrémentée de performances artistiques par des acteurs culturels de la région. Intégralement traduites en allemand, les Lignes directrices ont notamment pour but d'expliquer le rôle et les objectifs du CAF, y compris à l'intention de la majorité alémanique.

Entièrement révisées en 2010, les Lignes directrices du CAF dans le domaine culturel servent à la fois d'instrument de travail interne (pour aider les membres du CAF à mener une politique culturelle cohérente) et d'outil de communication vers l'extérieur, à l'intention du public, des institutions et des acteurs culturels de la région et du canton, pour mieux faire comprendre l'action du conseil.

Échanges avec la majorité alémanique

Ces Lignes directrices sont avant tout destinées à la population et aux acteurs culturels francophones, mais le CAF insiste sur l'importance des contacts entre Romands et Alémaniques dans le district de Bienne et dans le reste du canton. La Section des affaires culturelles du CAF (SAC) traite régulièrement des dossiers de subventions pour des projets bilingues ou favorisant les échanges interculturels (traductions d'ouvrages, manifestations francophones en tournée alémanique et vice-versa, spectacles bilingues, etc.). Les Lignes directrices ont été traduites en allemand ; elles ont été illustrées et mises en page par un jeune Seelandais. Cet étudiant alémanique de l'École d'arts visuels de Bienne a remporté un concours mis en place par le CAF. Ses illustrations soulignent et tournent en dérision les clichés sur les Alémaniques et les Romands.

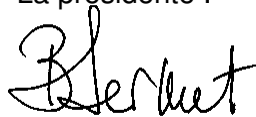
Soutien au bilinguisme

Ce document définit un « critère de soutien au bilinguisme » et précise la double interprétation que le CAF fait du bilinguisme, à savoir d'une part le travail et l'action dans les deux langues, mais aussi un soutien actif à la culture minoritaire, pour lui permettre d'exister réellement et de s'épanouir, dans un environnement réellement bilingue. Le CAF espère faciliter ainsi l'attribution de subventions à des projets et des institutions œuvrant en faveur du bilinguisme du canton et de la région biennoise.

Le CAF entend poursuivre son action en ce sens au cours de la législature en cours (2010-2014), en s'appuyant désormais sur ce document officiel pour définir sa politique culturelle.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

La présidente :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sermet'.

Béatrice SERMET-NICOLET

Le secrétaire général :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaffino'.

David GAFFINO

Note aux rédactions :

Vous pouvez consulter tous les documents publics du CAF (Lignes directrices, communiqués de presse, prises de position) sur son site Internet : www.caf-bienne.ch . Des

exemplaires des Lignes directrices illustrées et mises en page peuvent être obtenus auprès du secrétariat général du CAF (info.caf@sta.be.ch ou 032 323 28 70).

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- *Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF : 032 341 86 10 ou 079 209 34 35*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70 ou 078 607 17 65*